

SAINT BRICE
42 RUE PIERRE MAITRE 51100 REI
03.26.02.57.58

Bon No: 004419899		1ere Gachée: 11:20 (1) Quantité: 1.00 m3		Date: 01/07/2026 référence commande(2): 03 26 87 72 20		DUFO2607014365		Zone: Sous Centrale Véhicule: LM LM			
client: 410353 chantier: DEPART		EUROVIA CHAMPAGNE ARDENNE ZI LA POMPELLE BP 107 DEPART						CONSEILS DE SECURITE: XI:irritant en aucun cas nos produits ne doivent être ingurgités ou entrer en contact avec la peau au risque de provoquer des allergies des rougeurs ou des brulures X			
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle		DECHARGEMENT debut fin		DEPART chantier		RETOUR centrale				ATTENTE 00:00	
code Béton PJMORXE350		désignation(6)(8)		certification		classe d'exposition(3)		Classe Chlorure		consistance(7) Dmax	
										5	
ciment(type et classe) CEMII B-LL 42.5R CE CP2 NCEMII B-LL 42.5R				Additions(type)		dosage(C+Ka)(5) 0		Résistance caractéristique(4)			
appellation commerciale MORTIER 0/1 CEM2 350											
Propriétés particulières spécifiées											
SERVICES						ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)			LIVRAISON RECEPTIONNEE		
CONTRIB ENVIRON HAUSSE ENERGIE TAXE CARBONE									NOM: signature du client:		
ajout d'ingrédients sur chantier(9): type et quantité: demandeur:											
signature:											

(1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée

(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié

(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm

(4) contrôle de la résistance sur cylindres.

(5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.

(6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.

(7) ou rapport E/C suivant la spécification.

(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206-1

(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206-1